

RÉGLEMENTATION DE L'AUDIT DE CALIBRE MONDIAL



À propos du CCRC



Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme canadien responsable de la réglementation applicable aux cabinets d'experts-comptables qui audient des émetteurs assujettis canadiens. Organisme de réglementation de l'audit de calibre mondial et champion de la qualité de l'audit, le CCRC contribue à renforcer la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière, sur laquelle reposent les marchés financiers du Canada.

Notre vision

Réglementation efficace – relever de façon proactive les risques actuels et nouveaux liés à l'intégrité de l'information financière au Canada, évaluer la façon dont les auditeurs répondent à ces risques dans les faits, et inciter les responsables de la gouvernance, les organismes de réglementation et les normalisateurs à élaborer des solutions durables.



Notre mission

Contribuer à la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis au Canada par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité.



Conseil d'administration

Le conseil d'administration du CCRC est formé de 11 administrateurs qui sont nommés par le conseil des gouverneurs.



Nos employés

Une cinquantaine de professionnels sont au service du CCRC.



Nos bureaux

Le CCRC a des bureaux à Montréal (Québec), à Toronto (Ontario) et à Vancouver (Colombie-Britannique).



Table des matières

02	La qualité de l'audit s'est améliorée; les attentes évoluent
04	Modèle d'inspection du CCRC – Priorité accordée aux aspects de l'audit présentant un risque élevé
06	Informations clés
12	Comment les comités d'audit peuvent-ils aider? En conclusion



De nouvelles attentes

Les attentes à l'égard de l'audit évoluent. Étant donné l'importance accrue accordée à la qualité de l'audit, les responsabilités des intervenants ont changé aussi, ce qui a entraîné des attentes différentes et la nécessité d'un examen plus poussé à l'égard des participants au processus d'information financière.

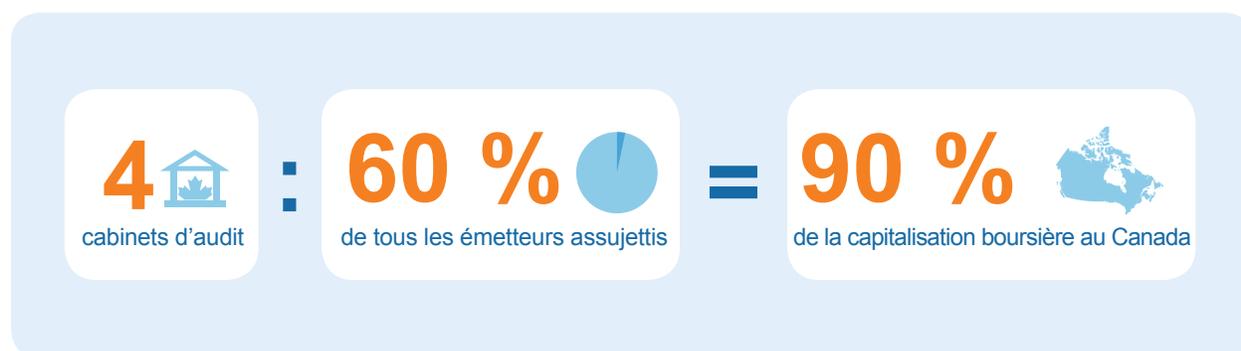
La qualité de l'audit s'est améliorée; les attentes évoluent

Voici le rapport public 2014 du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) – notre premier rapport sur les inspections annuelles visant les Quatre Grands cabinets d'audit du Canada (Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l.).

Chaque année, le CCRC présentait ses constatations découlant de ses inspections, tous cabinets confondus, dans un rapport publié à la fin du mois de mars. Les parties prenantes nous ont indiqué que si le rapport était publié plus tôt, cela pourrait améliorer la planification de l'audit et, plus particulièrement, aider les comités d'audit à passer en revue les résultats de fin d'exercice et à se préparer pour l'année à venir.

Les Quatre Grands cabinets audient près de 60 % de l'ensemble des émetteurs assujettis, ce qui représente plus de 90 % de la capitalisation boursière au Canada. La nature des constatations découlant des inspections menées auprès des Quatre Grands cabinets correspond habituellement à nos constatations pour tous les autres cabinets. Nous estimons que la publication du rapport à une date plus rapprochée peut également fournir des informations opportunes aux quatre autres grands cabinets et aux cabinets régionaux et locaux.

Nous regrouperons les constatations de nos inspections menées auprès de tous les autres cabinets, ainsi que l'information générale et financière sur le CCRC, dans le rapport annuel qui sera publié en mars 2015.





Il reste encore beaucoup à faire avant que l'on constate une amélioration durable de la qualité de l'audit.

Les résultats des inspections de 2014 se maintiennent dans la bonne voie. L'objectif demeure l'amélioration durable de la qualité de l'audit.

Les constatations découlant des inspections du CCRC de 2014 révèlent une évolution positive au sein des Quatre Grands cabinets.

Nous avons inspecté 98 dossiers de mission dans les Quatre Grands cabinets (comparativement à 105 en 2013) et noté une amélioration globale de la qualité de l'audit, avec notamment une baisse de 36 % du nombre de dossiers présentant des déficiences importantes de l'audit (comparativement à 43 % en 2013). Depuis 2011, alors que le CCRC avait lancé un appel à l'action pour améliorer la qualité de l'audit, le nombre de dossiers inspectés par le CCRC présentant des déficiences importantes de l'audit a, dans l'ensemble, diminué de plus de deux tiers.

Les cabinets ont répondu à l'appel à l'action, mais il reste encore beaucoup à faire avant que l'on constate une amélioration durable de la qualité de l'audit. Bien que les cabinets s'emploient activement à atteindre leurs propres objectifs d'amélioration de la qualité de l'audit, ils n'en sont pas tous au même point quant à la mise en œuvre ou aux résultats.

Les constatations découlant des inspections du CCRC de 2014 révèlent une évolution positive au sein des Quatre Grands cabinets.



Transparence – Première année d'application du protocole du CCRC

Le CCRC fait preuve d'une plus grande transparence envers les comités d'audit en raison de leur rôle clé dans le processus d'audit et de leur capacité à influencer sur la qualité de l'audit. Depuis le 1^{er} mars 2014, conformément au Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit (le protocole), les cabinets d'audit communiquent les constatations importantes découlant de l'inspection de leurs dossiers et le rapport public du CCRC au comité d'audit des sociétés ouvertes qu'ils auditent.

Une constatation importante découlant de l'inspection est définie comme une déficience importante dans l'application des normes d'audit généralement reconnues à un ensemble d'opérations ou à un solde financier important lorsque le cabinet d'audit doit réaliser des travaux d'audit supplémentaires pour étayer son opinion ou apporter des modifications importantes à sa stratégie d'audit. Le CCRC a relevé sept constatations importantes dans les 98 dossiers de mission des Quatre Grands qu'il a inspectés. Celles-ci ont été communiquées aux comités d'audit. Aucun redressement n'a été effectué à ce jour.

Le CCRC a reçu des commentaires positifs de la part des comités d'audit concernant la mise en œuvre du protocole. Le CCRC encourage donc vivement tous les comités d'audit à discuter de ce rapport et des constatations les concernant, s'il y a lieu, avec leurs auditeurs.

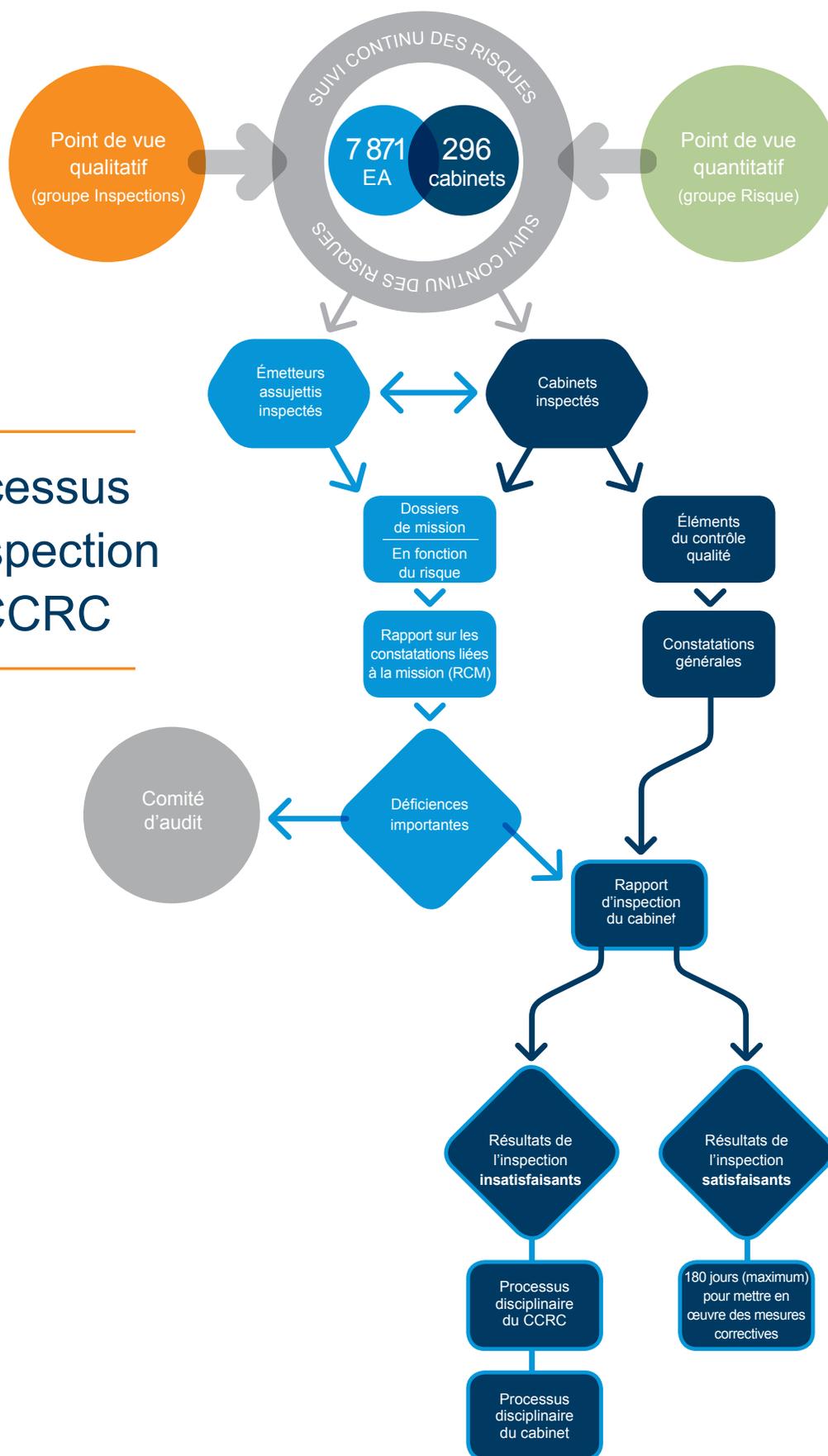
Modèle d'inspection du CCRC – Priorité accordée aux aspects de l'audit présentant un risque élevé

La méthode fondée sur les risques que le CCRC utilise pour sélectionner les dossiers à inspecter (et les diverses sections de ceux-ci) ne vise pas à obtenir un échantillon représentatif des travaux d'audit qu'un cabinet réalise. Le CCRC oriente plutôt sa sélection en fonction des aspects de l'audit présentant un risque élevé pour les sociétés ouvertes les plus complexes, ou selon les secteurs à l'égard desquels le cabinet semble avoir une expertise limitée, ce qui augmente la probabilité de détecter des problèmes liés à la qualité de l'audit.

Nos inspections ne portent pas sur tous les aspects de tous les dossiers d'audit. Les résultats ne doivent donc pas être extrapolés à l'ensemble de la population faisant l'objet de l'audit, mais doivent plutôt être considérés comme une indication de la façon dont les cabinets gèrent les aspects de l'audit les plus difficiles.



Processus d'inspection du CCRC



Informations clés

Aucun nouveau thème concernant la qualité de l'audit n'est ressorti de nos inspections des Quatre Grands cabinets en 2014, mais des problèmes persistent à l'égard des points suivants :



Ces problèmes persistants nous montrent à quel point la qualité de l'audit peut être un objectif difficile à atteindre et expliquent pourquoi il est si important pour les cabinets de mettre en place des plans d'action qui leur permettront de s'y attacher pour, au bout du compte, parvenir à réaliser des audits de qualité. Les plans d'action définissent des objectifs à long terme qui sont conçus de manière à modifier de façon permanente les comportements et à intégrer la qualité tout au long du processus d'audit. Les plans d'action les plus efficaces ciblent le ton donné par la direction, l'instauration d'une culture de responsabilisation partagée, l'incitation à la consultation, les changements au sein des dirigeants en audit en vue de l'instauration de la culture organisationnelle requise, l'installation des ressources techniques dans les bureaux du cabinet, le développement et la concentration des compétences, le rééquilibrage des charges de travail et le réalignement du personnel, la reconnaissance de la qualité de l'audit dans les évaluations du rendement et l'amélioration des outils favorisant la cohérence.

Estimations comptables complexes

Les auditeurs doivent pouvoir s'appuyer sur du personnel expérimenté pour évaluer le caractère approprié des prévisions qui sont effectuées.

L'application de normes comptables dans la préparation des états financiers suppose le recours à un certain nombre de jugements et d'estimations. Puisqu'il peut s'agir de jugements et d'estimations complexes sur lesquels peut peser un parti pris de la direction, le CCRC choisit de cibler ce sujet dans ses inspections et formule fréquemment des constatations à cet égard.

Les types d'estimations et de jugements complexes peuvent varier selon les secteurs d'activité et comprendre la dépréciation d'actifs à long terme, les provisions pour dépréciation des stocks, les provisions pour garanties, les coûts liés à l'exécution de contrats de construction à long terme, la juste valeur d'instruments financiers complexes, les accords complexes générateurs de produits et la comptabilisation de regroupements d'entreprises, ainsi que d'autres questions sectorielles comme l'évaluation des rapports sur les réserves dans les secteurs des ressources.

Les estimations liées à la dépréciation, et plus particulièrement les évaluations de la continuité de l'exploitation, nécessitent souvent l'établissement de prévisions de flux de trésorerie et le recours à des spécialistes. Les auditeurs doivent pouvoir s'appuyer sur du personnel expérimenté pour évaluer le caractère approprié des prévisions qui sont effectuées. Cet exercice peut s'avérer difficile puisque de telles prévisions sont fondées sur l'expérience passée et les attentes futures. De même, les cabinets peuvent avoir certaines difficultés à évaluer les travaux d'experts externes et à intégrer leurs propres experts internes au processus d'audit.

POURQUOI LES ESTIMATIONS SONT-ELLES SI COMPLEXES?

A. Un grand nombre d'estimations comportent un degré élevé d'incertitude de mesure

Par exemple, les coûts liés à l'exécution de contrats de construction à long terme comportent, de par leur nature, un degré élevé d'incertitude en raison de variables telles que les conditions météorologiques et géographiques, la performance des sous-traitants et autres, sur lesquelles la société n'a souvent aucune emprise. Les estimations qui reposent sur des prévisions posent également problème en raison de l'incertitude des événements futurs – plus les prévisions s'étendent sur une longue période, plus le processus est complexe.

B. Il se peut que les résultats passés ne soient pas garants de la performance future

Cela est particulièrement vrai lorsque les sociétés lancent de nouveaux produits ou font leur entrée dans de nouvelles régions et qu'elles n'ont pas forcément elles-mêmes l'expérience pertinente sur laquelle s'appuyer.

C. Les instruments financiers complexes changent de jour en jour

Il est possible que peu de gens possèdent une expérience concrète pour être en mesure d'évaluer de tels instruments.

Activités à l'étranger

Le CCRC est encore soumis à des restrictions lorsque vient le moment de consulter et d'évaluer les travaux des auditeurs d'une composante dans certains pays étrangers.

L'audit d'émetteurs assujettis canadiens ayant des établissements à l'étranger représente un défi depuis un certain nombre d'années. Nous avons noté que cet aspect a fait l'objet d'une attention accrue de la part des Quatre Grands cabinets, qui ont notamment défini des procédures spécifiques à la réalisation de ce type de travaux, ce qui s'est traduit par une amélioration de l'exécution et de la qualité des audits.

Le CCRC est encore soumis à des restrictions lorsque vient le moment de consulter et d'évaluer les travaux des auditeurs d'une composante dans certains pays étrangers. Bien que nous soyons à mettre au point un protocole d'entente qui permettra au CCRC d'accéder aux dossiers de travail dans certains de ces pays, il reste des pays où il nous faudra obtenir le soutien d'autres organismes de réglementation. Le CCRC travaille activement avec les organismes de réglementation concernés à l'obtention des accès appropriés, et le processus suit son cours.

POURQUOI LA PRATIQUE EN PAYS ÉTRANGER REPRÉSENTE-T-ELLE UN DÉFI?

A. Chaque pays a des règles, un cadre réglementaire, des pratiques commerciales et des coutumes qui lui sont propres

Ce que vous savez être vrai dans votre pays ne l'est pas nécessairement à l'étranger. Vous ne pouvez donc pas présumer que des procédures d'audit qui sont efficaces au Canada le seront dans un pays étranger. Les cabinets doivent adapter leurs procédures en conséquence.

B. Même les plus grands cabinets d'audit internationaux font partie de réseaux de cabinets affiliés et ne sont pas une entité juridique unique

Rien ne garantit que la qualité des travaux d'audit effectués dans un pays étranger est la même que celle des travaux d'audit effectués au Canada. L'auditeur du groupe doit évaluer de façon indépendante les travaux d'audit des cabinets affiliés étrangers avant de les utiliser pour l'audit de l'entité consolidée.



Contrôles internes

L'exécution efficace d'un audit axé sur les contrôles internes requiert beaucoup d'expérience.

Compte tenu de l'étendue des activités et du volume élevé d'opérations traitées, il est souvent difficile de réaliser l'audit d'une grande entité ou d'une entité complexe au moyen d'un simple examen d'un échantillon d'opérations. Dans le cadre de l'audit des états financiers, les auditeurs doivent acquérir une compréhension approfondie des systèmes de contrôle interne mis en place par la direction et de l'efficacité de ces systèmes. L'équipe de mission peut s'acquitter de cette tâche ou obtenir la participation d'un expert pour effectuer les tests des contrôles internes. Quelle que soit l'option envisagée, l'exécution efficace d'un audit axé sur les contrôles internes requiert beaucoup d'expérience.

Dans le cadre de ses inspections des aspects de l'audit présentant un risque élevé, le CCRC a relevé de nombreux cas où les travaux liés aux contrôles internes n'étaient pas bien exécutés, ce qui peut remettre en question la façon dont les contrôles internes sont testés et l'efficacité de l'audit. Tous les cabinets doivent procéder à une réévaluation critique de la façon dont ils abordent les audits axés sur les contrôles internes et veiller à ce que leurs équipes de mission bénéficient d'une formation et d'indications appropriées.

POURQUOI DEVEZ-VOUS EXAMINER LES CONTRÔLES INTERNES?

A. C'est l'approche la plus praticable compte tenu du volume d'opérations

Dans bien des cas, la société enregistre un volume si élevé d'opérations relativement homogènes que l'auditeur ne peut pas les évaluer individuellement de façon appropriée, mais doit plutôt évaluer l'ensemble de la population. En pareils cas, il vaut mieux effectuer l'évaluation à partir des contrôles internes que la société a mis en place pour traiter les opérations et en effectuer le suivi.

B. C'est peut-être la méthode la plus efficace de réaliser l'audit

Il se peut que l'environnement de contrôle interne de la société soit si efficace que l'examen des contrôles internes soit le meilleur moyen d'atténuer les risques liés à l'audit.

Jugement professionnel

Jusqu'à 80 % des travaux d'audit sont réalisés par des membres du personnel ayant moins de cinq ans d'expérience en audit.

Les aspects nécessitant le plus de jugement professionnel et la participation des auditeurs les plus expérimentés ont occupé une place prépondérante parmi les aspects ayant fait l'objet de nos constatations en 2014. La supervision et la revue efficaces, conjuguées à la participation des principaux responsables de la mission tant à l'étape de la planification qu'à l'étape de la résolution de problèmes, demeurent la meilleure façon d'aborder ces questions. Les risques doivent être identifiés suffisamment tôt de sorte que des mesures efficaces puissent être prises au cours de l'audit et que les questions qui en résultent soient réglées de façon appropriée en temps opportun.

Dans bien des cas, jusqu'à 80 % des travaux d'audit sont réalisés par des membres du personnel ayant moins de cinq ans d'expérience en audit. Ce manque d'expérience implique la participation appropriée des responsables de la mission pour assurer la prestation d'audits de qualité. Tout manquement en ce sens est un des facteurs sous-tendant nos constatations les plus courantes, particulièrement dans les secteurs qui nécessitent beaucoup de jugement professionnel.

Une bonne compréhension de l'entreprise et de ses processus est un aspect essentiel de l'audit, et le fondement de l'identification des risques et de l'élaboration d'une stratégie d'audit efficace. Fort de cette compréhension, l'auditeur utilise son expérience et exerce son jugement et son esprit critique pour réaliser un audit de grande qualité. Le CCRC a relevé plusieurs cas où la cause fondamentale d'une déficience de l'audit s'expliquait du fait que l'auditeur n'avait pas une compréhension suffisante de l'entreprise audité.

QUELS ASPECTS EXIGENT LE PLUS DE JUGEMENT PROFESSIONNEL?

A. Identification et atténuation des risques

Chaque audit présente des défis particuliers. Dans un audit de qualité, les risques d'audit sont identifiés tôt dans le processus et une stratégie d'audit appropriée est élaborée pour répondre aux préoccupations.

B. Évaluation des estimations de la direction

Les écritures enregistrées dans les comptes ne sont pas toutes le résultat d'un calcul exact. Nombre d'entre elles, notamment la provision pour créances douteuses, les provisions pour dépréciation des stocks, les estimations des coûts liés à l'exécution de contrats de construction à long terme, les charges à payer pour les passifs engagés, mais pas encore facturés, et les estimations des rentrées de fonds futures, ainsi que les taux d'actualisation ou autres, qui entrent dans l'évaluation de certains actifs à long terme et incorporels, nécessitent de la direction qu'elle exerce son propre jugement, et doivent ensuite être évaluées d'un œil critique par l'auditeur.

C. Tests des écritures de journal

Des erreurs et des fraudes peuvent être dissimulées au moyen d'écritures de journal. Le défi de l'auditeur est d'élaborer une stratégie permettant de tester et d'évaluer les écritures de journal de façon efficace.

D. Exécution cohérente

La plupart des méthodologies d'audit des cabinets sont efficaces dans la mesure où elles sont mises en œuvre de façon appropriée. La nature, l'étendue des tests et la mise en œuvre des méthodologies dépendent souvent de l'expérience, de la formation et du jugement de l'auditeur.

Esprit critique

L'expérience va de pair avec l'esprit critique.

L'expérience va de pair avec l'esprit critique. Les auditeurs expérimentés ont une vue d'ensemble, alors que les membres du personnel moins expérimentés utilisent des listes de procédures pour s'assurer de se conformer à toutes les normes professionnelles. Il se peut donc que ces efforts ne soient pas déployés de façon efficace. La plupart des auditeurs expérimentés se concentrent sur les risques qu'ils savent être présents dans l'entreprise et/ou le secteur d'activité et s'assurent que des mesures sont prises en réponse à ces risques. Les audits de grande qualité sont le fruit de la mise en œuvre de travaux appropriés pour l'identification et l'atténuation des risques par des professionnels expérimentés.

L'exercice judicieux de l'esprit critique constitue le fondement d'un audit de qualité et permet d'établir une relation productive entre l'auditeur et la direction. Les auditeurs efficaces savent juger de la valeur de l'information fournie par la direction en la confrontant à leur propre connaissance de l'entreprise et de son environnement d'affaires global. Ce faisant, ils peuvent évaluer le point de vue de la direction dans le contexte des éléments probants internes et externes, puis se forger une opinion indépendante qui peut corroborer, ou non, celle de la direction.

Les inspections du CCRC continuent d'indiquer que les cabinets doivent amener les membres de leur personnel à faire preuve d'un plus grand esprit critique et veiller à ce qu'ils comprennent l'importance de celui-ci, tout en intégrant des processus et des comportements appropriés à leurs méthodes et à leur culture organisationnelle.

QU'ENTEND-ON EXACTEMENT PAR ESPRIT CRITIQUE?

A. Est-ce logique?

Grâce à sa connaissance de l'environnement du client et de celui d'autres clients ainsi qu'à son expérience passée au sein de l'équipe de mission, l'auditeur est bien placé pour déterminer si ce qui lui est présenté correspond à ses attentes. Si ce n'est pas le cas, pourquoi?

B. Le point de vue est-il justifié?

Un bon auditeur devrait pouvoir demander à son client d'expliquer et de justifier son point de vue. Mais recueillir un point de vue ne suffit pas, il faut savoir l'évaluer de façon indépendante.

C. Faire confiance, mais vérifier

Toute relation entre un client et son auditeur doit reposer sur la confiance, mais cela ne signifie pas pour autant de tout accepter aveuglément.

Comment les comités d'audit peuvent-ils aider?

Les comités d'audit peuvent contribuer de différentes façons à l'amélioration de la qualité de l'audit :

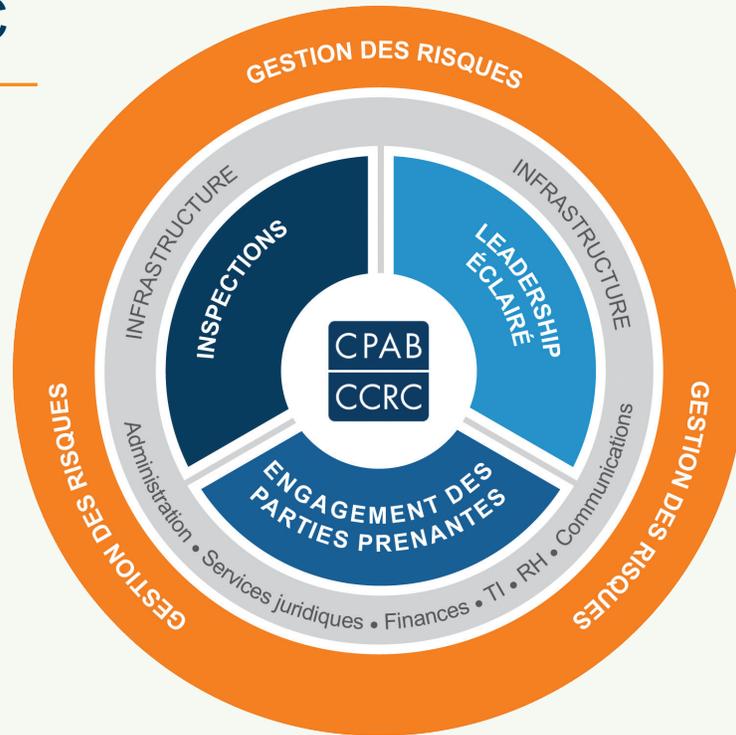
- 1 Ils peuvent tout d'abord mettre en place un environnement qui favorise des échanges efficaces entre le comité d'audit, la direction et les auditeurs, afin d'améliorer et de maintenir la qualité de l'audit.
- 2 Ils ont l'avantage bien particulier de pouvoir évaluer l'efficacité de la relation entre l'auditeur et la direction, notamment le niveau d'esprit critique exercé par l'auditeur.
- 3 Ils devraient collaborer avec leurs auditeurs afin de veiller à ce que leur utilisation des travaux des auditeurs des composantes à l'étranger soit plus transparente, pour être en mesure de bien comprendre les travaux effectués par ces derniers, notamment la façon dont les travaux ont été supervisés par l'auditeur du groupe, ainsi que les mesures prises permettant au CCRC d'avoir accès aux documents de travail.

Bon nombre de comités d'audit font déjà tout cela. Le CCRC continuera d'aider les comités d'audit en leur communiquant des informations opportunes et éclairées sur divers sujets pour qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leurs responsabilités en matière de surveillance de l'audit.

En conclusion

Les résultats des inspections au Canada sont sur la bonne voie. Nous encourageons vivement les Quatre Grands cabinets à demeurer vigilants et à se concentrer sur les thèmes récurrents abordés dans le présent rapport et dans les rapports précédents du CCRC.

Approche stratégique du CCRC



Coordonnées

Demandes d'informations générales

Téléphone : 416 913 8260 Sans frais : 1 877 520 8260 Téléc. : 416 850 9235

Courriel : info@cpab-ccrc.ca www.cpab-ccrc.ca

Centre du Canada

Conseil canadien sur la
reddition de comptes
150, rue York,
bureau 900
Toronto (Ont.)
M5H 3S5 Canada
Téléphone : 416 913 8260

Est du Canada

Conseil canadien sur la
reddition de comptes
1155, boulevard René-
Lévesque Ouest, bureau 2916
Montréal (Qc)
H3B 2L3 Canada
Téléphone : 514 807 9267

Ouest du Canada

Conseil canadien sur la
reddition de comptes
400, rue Burrard, bureau 1980
Vancouver (C.-B.)
V6C 3A6 Canada
Téléphone : 604 630 8260

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source. © CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2014. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

www.cpab-ccrc.ca / Courriel : info@cpab-ccrc.ca

